

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 9 novembre 2016 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1632659A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28;

Vu l'avis n° 72209/GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 9 septembre 2016 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Xavier, Paul, Georges Borot est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de psychologue du travail au profit de la région de gendarmerie de Franche-Comté.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
commandant des réserves de la gendarmerie,  
A. COROIR*